

Comité consultatif sur l'application des droits

Seizième session
Genève, 31 janvier – 2 février 2024

DONNEES D'EXPERIENCES NATIONALES EN MATIERE DE SENSIBILISATION A L'IMPORTANCE DU RESPECT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Contributions établies par la Chine, le Pérou, le Portugal et la République de Moldova

1. À sa quinzième session, tenue du 31 août au 2 septembre 2022, le Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) est convenu d'examiner, à sa seizième session et entre autres questions, "l'échange de données d'expérience nationales relatives aux activités de sensibilisation et aux campagnes stratégiques menées pour promouvoir le respect de la propriété intellectuelle auprès du grand public, notamment les jeunes, conformément aux priorités des États membres dans le domaine éducatif, entre autres". Ainsi, ce document présente les contributions de quatre États membres (Chine, Pérou, Portugal et République de Moldova) sur leur expérience en matière de sensibilisation à l'importance du respect de la propriété intellectuelle.
2. La contribution de la Chine décrit comment l'Administration nationale de la propriété intellectuelle (CNIPA) sensibilise à l'importance de la propriété intellectuelle et comment elle diffuse des informations sur l'évolution du système chinois de propriété intellectuelle. La contribution met l'accent sur la semaine nationale de sensibilisation à la propriété intellectuelle, la diffusion de l'information au moyen de conférences de presse à plusieurs niveaux organisés régulièrement, l'élargissement de la présence de la CNIPA dans les médias, la production de films et de vidéos et l'intégration de l'enseignement de la propriété intellectuelle dans les programmes d'études des écoles primaires et secondaires.
3. La contribution du Pérou décrit divers concours nationaux organisés par l'Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOP) afin de stimuler le talent créatif des jeunes, de fournir un espace de connexion avec l'identité culturelle nationale et de sensibiliser au droit d'auteur et à l'importance de sa protection. Plus précisément, la contribution résume les résultats de deux concours de stylisme, d'un concours

de courts métrages, d'un concours de dessins animés et de bandes dessinées, ainsi que d'un concours de photographie.

4. La contribution du Portugal met en lumière plusieurs projets, activités et campagnes de sensibilisation entrepris par l'Institut portugais de la propriété intellectuelle (INPI) en collaboration avec d'autres membres du groupe portugais de lutte contre la contrefaçon. Il s'agit notamment de *IP for All*, un projet grâce auquel les élèves des écoles primaires et secondaires apprennent l'importance de la protection et du respect de la propriété intellectuelle, une campagne vidéo sur les pièces détachées automobiles de contrefaçon et une campagne vidéo exhortant les supporters de football à ne pas acheter de maillots de contrefaçon.

5. La contribution de la République de Moldova décrit diverses activités entreprises par l'Office national de la propriété intellectuelle de la République de Moldova (AGEPI) pour sensibiliser les jeunes à l'importance de la propriété intellectuelle par l'éducation, les séminaires, les campagnes de sensibilisation, les concours et les partenariats. Il contient également quelques réflexions sur l'orientation future des travaux dans ce domaine.

6. Les contributions sont présentées dans l'ordre suivant :

Façons novatrices de présenter des exemples d'utilisation de la propriété intellectuelle en Chine.....	3
Stimuler la créativité et renforcer l'identité culturelle nationale au Pérou	7
Sensibilisation à l'importance du respect des droits de propriété intellectuelle au Portugal	22
Renforcer les connaissances en matière de propriété intellectuelle chez les jeunes Moldaves – Le rôle de l'agence nationale de la propriété intellectuelle	29

[Les contributions suivent]

FAÇONS NOVATRICES DE PRESENTER DES EXEMPLES D'UTILISATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN CHINE

*Contribution établie par Mme Lu Xuehong, directrice du Département de la publicité, Administration chinoise de la propriété intellectuelle (CNIPA), Beijing (Chine)**

RESUME

Le présent document met l'accent sur les pratiques volontaristes de la Chine en matière de sensibilisation du public à la propriété intellectuelle et sur l'adoption d'approches novatrices pour présenter des exemples d'utilisation de la propriété intellectuelle en Chine. Parmi les moyens concrets adoptés figurent notamment la semaine nationale de sensibilisation à la propriété intellectuelle en tant que marque forte, des communiqués et des conférences de presse à plusieurs niveaux organisés régulièrement, l'élargissement de la portée des médias, la production de films et de vidéos et l'intégration de l'enseignement de la propriété intellectuelle dans les programmes d'études des écoles primaires et secondaires. À l'avenir, la Chine continuera à présenter des exemples d'utilisation de la propriété intellectuelle dans le cadre de la nouvelle ère de développement, en redoublant d'efforts, en utilisant des moyens novateurs et en produisant des contenus de qualité.

I. INTRODUCTION

1. Le Gouvernement de la Chine attache une grande importance à la propriété intellectuelle et s'efforce de devenir une puissance en la matière en renforçant la protection juridique de la propriété intellectuelle. Il s'efforce d'améliorer le système de gestion de la propriété intellectuelle, continue de renforcer la protection de la propriété intellectuelle tout au long de son cycle de vie, cultive activement une culture de la propriété intellectuelle et améliore en permanence l'environnement de l'innovation et des affaires de manière à apporter un soutien solide au développement durable. À l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, le 26 avril 2023, le Président chinois Xi Jinping a envoyé un message de félicitations lors de la manifestation principale organisée pour la semaine de sensibilisation à la propriété intellectuelle, afin de commémorer le 50^e anniversaire de la coopération entre la Chine et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), dans lequel il a souligné la volonté de la Chine d'approfondir sa coopération amicale avec l'OMPI et d'œuvrer ensemble pour rendre le système mondial de gouvernance de la propriété intellectuelle plus juste et plus équitable et pour améliorer encore le bien-être de l'humanité.

Conformément aux indications importantes du Président Xi Jinping en matière de propriété intellectuelle, l'Administration chinoise de la propriété intellectuelle (CNIPA) a pris l'initiative, dans les cinq domaines suivants, de présenter de manière innovante des exemples d'utilisation de la propriété intellectuelle en Chine afin de sensibiliser l'ensemble de la société à l'importance de la protection et du respect de la propriété intellectuelle. On trouvera dans les paragraphes suivants une explication des cinq éléments de cette initiative.

* Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et pas nécessairement celles du Secrétariat ou des États membres de l'OMPI.

II. SEMAINE NATIONALE DE SENSIBILISATION À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – CREER UNE MARQUE POUR LES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION A LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

2. Chaque année, à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, le 26 avril, la CNIPA organise, en collaboration avec 20 ministères et commissions, une semaine nationale de sensibilisation à la propriété intellectuelle. À ce jour, cette manifestation s'est déroulée avec succès sur 15 sessions consécutives. Chaque année, au cours de la semaine nationale de sensibilisation à la propriété intellectuelle, diverses activités, près de 100 000 au total, sont organisées. Il s'agit notamment de communiqués de presse, de séminaires de formation, de concours de rédaction et de plaidoirie et de la destruction centralisée des produits portant atteinte à la propriété intellectuelle. Cette semaine a suscité une grande attention et un grand enthousiasme pour la protection de la propriété intellectuelle dans tout le pays, ce qui en fait la manifestation nationale la plus importante dans le domaine de la propriété intellectuelle. Lors de la semaine nationale de sensibilisation à la propriété intellectuelle de cette année, le Président Xi Jinping a envoyé un message de félicitations, le Premier ministre Li Qiang a rencontré le Directeur général de l'OMPI et le vice-premier ministre Ding Xuexiang a assisté à la manifestation principale, au cours de laquelle il a prononcé un discours. Tous ces gestes ont renforcé l'impact de la semaine de sensibilisation à la propriété intellectuelle à un niveau sans précédent.

3. En outre, la CNIPA a organisé diverses manifestations de grande envergure, telles que le Forum international de Shanghai sur la propriété intellectuelle, le Salon international de la technologie des brevets et des produits de Chine, l'Exposition internationale de design de Chine (Wuxi), la Conférence annuelle de Chine sur la propriété intellectuelle et le Festival international des désignations commerciales et des marques de Chine. Toutes ces initiatives témoignent des progrès accomplis par la Chine dans le domaine de la propriété intellectuelle et contribuent à promouvoir les échanges et la compréhension mutuelle en matière de propriété intellectuelle, ainsi qu'à faciliter le commerce et la communication.

III. COMMUNIQUES ET CONFERENCES DE PRESSE A PLUSIEURS NIVEAUX ORGANISES REGULIEREMENT

4. Grâce à des communiqués et à des conférences de presse à plusieurs niveaux organisés régulièrement, des informations faisant autorité sur la propriété intellectuelle sont visibles presque quotidiennement dans les arènes nationales et internationales de l'opinion publique, créant ainsi un environnement favorable à un développement de qualité de la propriété intellectuelle en Chine. Depuis 2022, la CNIPA a organisé des conférences de presse mensuelles à Pékin, invitant en moyenne une trentaine de médias nationaux et étrangers, qui ont produit près de 3000 rapports originaux pour présenter rapidement les réalisations dans le domaine de la propriété intellectuelle et aider le public à comprendre les politiques liées à la propriété intellectuelle. Cette année, la conférence de presse a été étendue à d'autres localités. Une conférence réunissant Jiangsu, Zhejiang, Anhui et Shanghai (trois provinces et une municipalité) a donné des résultats très positifs. En ce qui concerne le contenu, outre le rapport



sur l'état d'avancement annuel et semestriel des travaux en matière de propriété intellectuelle, la CNIPA fournit également des explications sur les politiques nouvellement introduites, telles que les *décisions administratives sur l'acceptation des litiges majeurs en matière de contrefaçon de brevet*, et divers rapports spécialisés publiés, tels que le *Livre blanc sur la protection des droits de propriété intellectuelle en Chine*.

IV. ÉLARGISSEMENT DE LA COUVERTURE MEDIATIQUE

5. La CNIPA a travaillé activement à l'élargissement de la gamme de supports permettant de diffuser des informations sur les réalisations dans le domaine de la propriété intellectuelle, sous différentes perspectives, auprès d'un public national et international. La CNIPA a non seulement maintenu une coopération à long terme avec les principaux médias centraux tels que le Quotidien du Peuple, l'Agence de presse Xinhua et China Media Group, mais elle a également ouvert des comptes officiels sur diverses plateformes de nouveaux médias, notamment WeChat, Weibo, Douyin, Kuaishou, Toutiao, Bilibili et WeChat. Actuellement, le nombre total d'abonnés s'élève à près de 2 millions, y compris ceux de diverses plateformes de nouveaux médias et de China IP News. Dans le même temps, la version anglaise du site Web de la CNIPA a été remaniée et améliorée pour mieux répondre aux habitudes de lecture des publics étrangers, et présente désormais une interface plus attrayante sur le plan visuel. Le nombre de vues a doublé depuis la refonte. Depuis 2022, la CNIPA a également intensifié sa coopération bilatérale avec les administrations locales chargées de la propriété intellectuelle, en mettant en place plusieurs sous-sites dans les régions locales pendant la semaine nationale de sensibilisation à la propriété intellectuelle. Dans le cadre de ses activités quotidiennes, la CNIPA a constitué une excellente collection de matériel audiovisuel qui peut être téléchargé et utilisé par les différentes régions. Les administrations locales de la propriété intellectuelle fournissent à la CNIPA du matériel audiovisuel pour les activités de sensibilisation nationales et internationales. Ces interactions contribuent à la mise en place d'un modèle de travail positif pour une promotion synchronisée de la propriété intellectuelle dans l'ensemble du pays.

V. MATERIEL AUDIOVISUEL

6. Ces dernières années, la CNIPA a produit plusieurs documentaires et courts métrages vidéo présentant de manière vivante des exemples d'utilisation de la propriété intellectuelle en Chine. Ceux-ci ont été très bien accueillis par le public, aussi bien en Chine qu'à l'étranger. En ce qui concerne les documentaires, la CNIPA a produit un documentaire sur la propriété intellectuelle intitulé *The Nation's Sharpest Instrument* ainsi qu'un documentaire en anglais sur les brevets intitulé *A Remarkable Journey – The Story of Patents in China*, qui a été diffusé dans plus de 170 pays et régions, illustrant la contribution du système des brevets à la Chine et au monde.



7. En ce qui concerne les courts métrages, la CNIPA a invité des artistes chinois renommés dans des domaines tels que la calligraphie, la sculpture de sceaux, la peinture et la danse à créer des œuvres en rapport avec la propriété intellectuelle. Un court métrage bilingue intitulé *The Intellectual Property Culture Around Us* a également été produit. Cette vidéo a été visionnée plus de 300 000 fois sur X (anciennement Twitter) et a également été présentée lors de l'exposition organisée en commémoration du 50^e anniversaire de la coopération entre la Chine et l'OMPI lors de la soixante-quatrième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI, en 2023. Un autre court métrage d'animation intitulé *Geographical Indications on the Dining Table* a été produit en chinois avec des sous-titres en anglais. Ce dernier rendait compte de l'impact de la reconnaissance mutuelle et de la protection des indications géographiques entre la Chine et l'Europe sur la vie des habitants des deux régions. Ce travail a été salué par l'Université de la communication de Chine comme un exemple classique des efforts de communication de la Chine à l'étranger. La CNIPA a également utilisé une approche d'animation en direct pour créer un message d'intérêt public intitulé *Comprehensively Boosting China's Competitiveness in the Area of Intellectual Property Rights*, présentant des exemples touchants qui mettent en évidence le lien étroit entre la propriété intellectuelle et la vie des gens. Un autre message d'intérêt public intitulé *Intellectual Property – Seedling Edition* a également été créé et diffusé à une heure de grande écoute, quelques secondes avant le début du programme d'information Xinwen Lianbo de la télévision centrale chinoise. Il a également été diffusé avant la couverture de la Coupe du monde 2022 au Qatar, suscitant une réaction importante.

8. Dans l'intervalle, la CNIPA a fait appel à des personnalités connues pour plaider en faveur d'une meilleure protection de la propriété intellectuelle. Par exemple, un célèbre animateur de télévision chinois a été invité à enregistrer *Xiao Sa Takes You into the World of Intellectual Property*, dans lequel il explique au public la procédure d'examen des brevets. Un jeune acteur a été invité à tourner un message d'intérêt public en faveur de la protection et du respect de la propriété intellectuelle. Ces vidéos ont été visionnées des centaines de millions de fois en ligne et ont eu un impact significatif sur les jeunes. On notera en particulier l'invitation adressée par la CNIPA aux astronautes chinois en orbite à bord de la station spatiale chinoise en 2023, qui ont transmis leurs félicitations et appelé à un renforcement de la protection de la propriété intellectuelle dans le domaine des vols spatiaux habités. Toutes ces initiatives ont grandement contribué à éveiller l'intérêt des Chinois pour l'innovation et à les inciter à s'intéresser de près à la propriété intellectuelle et à la soutenir.

VI. ENSEIGNEMENT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

9. La CNIPA attache une grande importance à l'enseignement de la propriété intellectuelle chez les jeunes et à l'intégration de cet enseignement dans les programmes des écoles primaires et secondaires. En 2015, en concertation avec le Ministère de l'éducation, la CNIPA a lancé un projet pilote à l'échelle nationale pour l'enseignement de la propriété intellectuelle dans les écoles primaires et secondaires. Depuis lors, 165 écoles au total ont été accréditées en tant qu'écoles exemplaires ou pilotes par le gouvernement central, et près de 2000 écoles ont été accréditées en tant qu'écoles exemplaires ou pilotes au niveau provincial, touchant ainsi plus d'un million d'enseignants et d'élèves. S'appuyant sur les résultats des efforts en cours hors ligne, le CNIPA a mis en ligne l'enseignement de la propriété intellectuelle dans les écoles primaires et secondaires. Cela a été possible grâce à l'élaboration de cours de formation et à leur diffusion par des influenceurs. Chaque année, avec des dizaines de milliers d'enseignants formés en ligne, la CNIPA étend considérablement la portée et la couverture de la formation et de son enseignement "Internet+" (formation combinée en ligne et en présentiel) et obtient des résultats remarquables en matière d'enseignement de la propriété intellectuelle pour les élèves des écoles primaires et secondaires.



VII. CONCLUSION

10. Pour l'avenir, la CNIPA s'engage à intensifier ses efforts, à adopter des approches plus novatrices et à améliorer encore la qualité de son contenu. Elle continuera à diffuser à l'échelle mondiale des exemples intéressants de l'évolution de la propriété intellectuelle en Chine au cours de la nouvelle ère de développement, afin de fournir une vue d'ensemble du paysage multidimensionnel et florissant des efforts de la Chine en matière de propriété intellectuelle et de contribuer à l'amélioration du cadre mondial de la propriété intellectuelle.

[Fin de la contribution]

STIMULER LA CRÉATIVITÉ ET RENFORCER L'IDENTITÉ CULTURELLE NATIONALE AU PÉROU

*Contribution établie par M. Fausto Vienrich Enríquez, directeur du Département du droit d'auteur, Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOPÍ), Lima (Pérou)**

RESUME

Afin de renforcer le respect du droit d'auteur et son importance, notamment parmi les personnes exerçant des activités dans divers secteurs de la création ou ayant un lien avec ces secteurs, et d'offrir un espace de connexion et de développement de l'identité culturelle, le Département du droit d'auteur de l'Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOPÍ) organise des concours mettant notamment en valeur l'important patrimoine culturel des anciens Péruviens. Les concours portent sur différents secteurs de la création, tels que les arts appliqués, l'audiovisuel et les arts graphiques et visuels. Les divers prix reçus par les lauréats constituent une motivation pour les participants, principalement de jeunes talents qui sont conscients de l'importance du droit d'auteur pour leurs activités et qui utilisent le système de la propriété intellectuelle comme outil de développement.

I. LES CONCOURS COMME FACTEUR DE STIMULATION DU TALENT CRÉATIF DES JEUNES ET MOYEN D'ÉTABLIR UN LIEN AVEC LA CULTURE ET L'IDENTITÉ NATIONALES

1. Depuis 2018, le Département du droit d'auteur de l'INDECOPÍ organise, dans le cadre de son activité de promotion et de sensibilisation, des concours nationaux à l'intention des jeunes (la plus grande source d'ingéniosité et de créativité innée), car il est important que les jeunes comprennent la valeur du droit d'auteur en tant que moyen leur permettant de générer des revenus grâce à leurs idées et à leur talent.
2. Le département a été contraint de suspendre temporairement ses concours en raison de la récente pandémie mondiale, mais ses activités ont repris et produisent actuellement des effets positifs.
3. Ces concours ont pour objet de sensibiliser les jeunes à l'importance et au respect du droit d'auteur, en reliant le droit d'auteur aux principaux éléments que les participants au concours doivent prendre en considération dans leurs travaux.
4. Parmi les valeurs mises en avant dans les concours figurent non seulement l'originalité des œuvres présentées, mais également la contribution à la durabilité environnementale ou la référence à des questions relevant de la responsabilité sociale, la contribution au développement des habitudes en matière de lecture ou encore l'égalité entre les hommes et les femmes.
5. De la même manière, un autre élément clé qui a également été valorisé de manière transversale dans tous les concours organisés par le département, quel que soit le type

* Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et pas nécessairement celles du Secrétariat ou des États membres de l'OMPI.

d'œuvres visé par le concours, est l'utilisation de motifs issus de la culture péruvienne ancestrale, qu'il s'agisse d'expressions culturelles traditionnelles ou modernes.

6. L'impact des concours organisés par le Département du droit d'auteur s'est traduit par un intérêt croissant des institutions universitaires, de formation et d'enseignement pour les différentes disciplines liées à la créativité. Ces institutions participent aux concours en offrant les prix décernés (bourses d'études, stages, fournitures ou équipements, trophées et certificats de reconnaissance, publications de travaux et interviews), qui servent d'incitation et de stimulation aux jeunes et leur permettent de continuer de perfectionner et d'exploiter au mieux leur talent créatif.

7. Un autre résultat positif a été la constitution d'un groupement d'organismes souhaitant appuyer les efforts pour faire connaître les concours au moyen de leurs différents canaux de communication. Ils sont ainsi devenus des partenaires essentiels pour promouvoir et faire connaître l'INDECOPI.

8. Il convient également de noter que, depuis le troisième concours, le Ministère de la culture est un partenaire symbolique des concours organisés par le Département du droit d'auteur.

9. Pour les concours organisés chaque année par le Département du droit d'auteur, ce parrainage symbolique consiste en un appui institutionnel par le Ministère de la culture. Conformément au règlement du ministère, ce parrainage symbolique concerne les événements qui encouragent la coexistence, la citoyenneté démocratique, la non-discrimination, le dialogue interculturel, l'unité dans la diversité, la pratique artistique à travers l'exclusion sociale et d'autres notions du même ordre.

10. Dans le cadre de ces concours, la tenue d'ateliers ou de séminaires avant la date fixée dans les conditions générales pour le dépôt des candidatures a été encouragée. Ces ateliers ou séminaires sont animés par le personnel de la direction, ainsi que par des intervenants péruviens et internationaux, et se rapportent ou sont liés à l'activité de création qui sera l'objet du concours.

11. Ces ateliers ou séminaires s'adressent au grand public, mais surtout aux participants potentiels du concours, dans le but de les informer sur les aspects fondamentaux du droit d'auteur à travers les expériences, les réussites et les défis des conférenciers invités, qui peuvent être une source d'inspiration. Ces ateliers ou séminaires constituent également un cadre approprié pour fournir aux jeunes des informations et des techniques utiles au processus de création, en fonction du type d'œuvres à présenter au concours.

12. Lors de la cérémonie de remise des prix, une exposition de toutes les œuvres présentées, identifiées par un code QR correspondant, est également organisée afin de permettre au public d'en savoir plus sur le créateur et son catalogue d'œuvres et de le contacter.

13. Un autre aspect positif des concours organisés par le Département du droit d'auteur, qui visent à revaloriser le patrimoine culturel en encourageant l'utilisation de ses manifestations ou expressions dans les œuvres présentées, est que ces activités sont également reproduites par certains offices régionaux de l'INDECOPI, avec les écoliers comme public cible.

II. CONCOURS ORGANISÉS PAR LE DÉPARTEMENT DU DROIT D'AUTEUR

A. CONCOURS I – PREMIER CONCOURS NATIONAL DE STYLISME – ŒUVRES D'ART APPLIQUÉ – *REPENSER LA CULTURE PERUVIENNE A TRAVERS LES NOUVELLES TENDANCES DU STYLISME*

14. Le premier concours national, sur le stylisme avec des œuvres d'art appliqué, a été organisé en 2018 dans le but de sensibiliser à l'importance du droit d'auteur pour les œuvres d'art appliqué, entendues comme des œuvres d'art appliquées à des objets d'usage pratique. Il peut s'agir d'œuvres d'artisans ou d'œuvres produites à l'échelle industrielle, qui ont un lien avec le domaine du stylisme et qui comportent notamment des motifs reflétant notre identité culturelle.



Affiche du concours

15. Le concours visait à promouvoir l'importance de la protection du droit d'auteur pour les œuvres d'art appliqué, telles que les créations de vêtements et d'accessoires. Il offrait la possibilité de présenter des créations dans le domaine de l'habillement (pour hommes et femmes) et des accessoires ou articles connexes, tels que les chaussures, les sacs, les bijoux, les lunettes et les chapeaux.

16. Les trois lauréates de ce concours sont des créatrices.

17. Le premier prix a été décerné à Tania Cotera Avila, de Huancayo, qui a participé sous le nom de TACOAV, avec un ensemble d'accessoires (un collier et des boucles d'oreilles) appelé "COYLLUR WALLA", ce qui signifie en quechua "larmes d'une étoile". La création a été inspirée par l'iconographie WANKA.



*L'œuvre gagnante :
accessoires "COYLLUR WALLA" (collier et boucles d'oreilles)*

18. Le deuxième prix a été décerné à Anneth Jager Ghilardi, de Lima, qui a participé sous le nom de SISA SELVA, avec un accessoire (sac à main) appelé "SELVA CAUTIVANTE" (forêt tropicale captivante). Cette œuvre a été créée à partir d'écailles d'arapaima giga (espèce de poisson qui vit dans les rivières et les lacs de l'Amazonie péruvienne).



*La deuxième place :
accessoire (sac à main) "Selva Cautivante"*

19. Le troisième prix a été décerné à Patricia Pumaleque Lopez, d'Arequipa, qui a participé sous le nom de HYOUKA, avec un vêtement appelé "GLOSBE", terme aymara signifiant "multicolore".



*La troisième place :
vêtement appelé GLOSBE, terme aymara signifiant “multicolore”*

20. L'œuvre s'inspire de la LLIKLLA de Puña, la créatrice mettant l'accent sur la combinaison des couleurs et la forme de la LLIKLLA dans les coupes des différentes pièces grâce à l'utilisation du crochet et à la maîtrise des arts visuels dans le tissu peint. La lliklla est une étoffe tissée portée par les femmes des Andes péruviennes qui a de multiples usages. Elle est généralement très colorée, avec des motifs, des tailles et des couleurs qui varient en fonction de la région, de l'ethnie ou de la nationalité de l'artisan.



Les lauréates du concours posant avec le jury et le personnel du Département du droit d'auteur le jour de la cérémonie de remise des prix

B. CONCOURS II – DEUXIEME CONCOURS NATIONAL DE STYLISME – ŒUVRES D'ART APPLIQUE – REPENSER LA CULTURE PERUVIENNE A TRAVERS LES NOUVELLES TENDANCES DU STYLISME

21. Devant le succès et l'engouement suscités par le premier concours sur le stylisme pour les œuvres d'art appliqué, le Département du droit d'auteur a organisé une deuxième édition du concours en 2019.



Affiche du concours

22. Le premier prix a été décerné à Leslie Larenas, d'Arequipa, pour son œuvre "Larenas". Il s'agit d'un modèle de robe tissée avec des fibres de coton naturelles en utilisant des chutes d'autres tissus. La créatrice a associé des textures tissées à la main qui représentent la diversité culturelle et la force des Péruviens.



L'œuvre gagnante : robe "Larenas"

23. Le deuxième prix a été décerné à Bertha Rojas, de Lima, pour son œuvre "Tawa". Il s'agit d'un vêtement réversible composé d'une seule pièce qui met en valeur la culture inca, ses coutumes, ses traditions et ses valeurs. Le modèle utilise deux couleurs contrastées : l'or, qui représente l'abondance de la vie et la richesse, et le noir, qui reflète la partie la plus sombre et le crépuscule de la civilisation inca. Il présente également le symbole de la "chakana", qui montre le lien entre deux éléments opposés, comme la terre et le soleil, les êtres humains et les puissances supérieures, la lumière et l'obscurité.



La deuxième place : vêtement réversible composé d'une seule pièce "Tawa"

24. La troisième place a été attribuée à Keren Rosero de Loreto pour son œuvre “Floristika”. Il s’agit d’un modèle de boucles d’oreilles maxi (longues boucles d’oreilles) réalisées avec du fil de chambira (palmier) teint naturellement. Chaque pétale de fleur a été soigneusement réalisé au crochet et brodé à la main. Chaque fil de chambira a été travaillé avec des perles miyuki et une fleur composée de graines de yarina (un autre type de palmier) teintées naturellement brille au centre. Des pièces en acier inoxydable ont également été ajoutées.



La troisième place : boucles d’oreilles “Floristika”

25. Cette édition du concours a été l’occasion de décerner un prix d’honneur bien mérité à l’un des projets soumis par une participante souffrant d’un grave handicap visuel. Karen Haydeé Horna Mendoza, artiste du quartier de Guadalupe à La Libertad, a présenté une œuvre intitulée “Mochica al siglo XXI” (Moche au XXI^e siècle).

C. COMPETITION III – PREMIER CONCOURS NATIONAL DE COURTS METRAGES

26. En 2019, le Département du droit d’auteur a organisé le premier concours de courts métrages pour promouvoir l’importance du droit d’auteur dans le secteur audiovisuel, avec un contenu visant à réévaluer l’identité et la culture nationales du Pérou et à sensibiliser le public afin de renforcer le respect de la propriété intellectuelle.



Affiche du concours

27. Lors de ce concours, l'accent a été mis sur l'importance d'initiatives similaires visant à stimuler la créativité et la production cinématographique péruvienne en valorisant la culture et en encourageant les propositions originales provenant de tout le pays, ainsi qu'en favorisant le respect du droit d'auteur et le rejet du piratage.

28. Le court métrage primé s'intitule "Los derechos de autor con el Chino y Leonela" (le droit d'auteur avec Chino et Leonela) et a été réalisé par Cristian Ricardo García Zelada, Leonela Del Rosario Alarcón Carrillo et Edwin Lam Astocóndor, qui ont participé sous le nom de Bienaventurados Films.



Le lauréat du concours de courts métrages : "Los derechos de autor con El Chino y Leonela"

29. Ce concours a été le premier de ceux organisés par le Département du droit d'auteur à recevoir l'appui symbolique du Ministère de la culture, qui se poursuit à ce jour.



Les lauréats des trois principaux prix et leurs œuvres respectives

33. Le deuxième prix a été décerné à Carlos Antonio Roque Córdova pour la bande dessinée “Huaca” (rituel). Le personnage de la bande dessinée est Lorenzo, un restaurateur qui se tourne vers des usurers pour relancer ses affaires, mais finit par être blessé à mort parce qu’il ne peut pas les rembourser. Après avoir été enterré lors d’un rituel préinca, il ressuscite sous la forme d’un être puissant vêtu d’une armure d’or et de coiffes incas.

34. Le troisième prix a été décerné à Juan Francisco Mendoza Gilbonio pour la bande dessinée “Hatunkay”. Le personnage de l’histoire est Esteban Runa, un jeune guitariste d’Ayacucho qui, après avoir parlé à une déesse inca par l’intermédiaire d’une idole de pierre, se transforme en Hatunkay, un dieu musclé aux cheveux longs, doté d’une armure de bronze et d’un sceptre magique en or, qui lutte contre l’injustice.

E. CONCOURS V – PREMIER CONCOURS NATIONAL DE PHOTOGRAPHIE – LE POUVOIR D’UNE FEMME CREATIVE

35. En plus d’encourager l’utilisation de la propriété intellectuelle, et du droit d’auteur en particulier, pour combler le fossé entre les hommes et les femmes, l’objectif de ce concours lancé au début de l’année 2023 était d’utiliser les images comme outil permettant de conserver des aspects essentiels de notre culture et de nos traditions dans l’imaginaire collectif, afin de contribuer à renforcer notre identité pour apprendre à la valoriser et à la protéger.



Affiches du concours



Les lauréates du concours posant avec le jury et le personnel du Département du droit d'auteur le jour de la cérémonie de remise des prix

36. Le premier prix a été décerné à Conny Lazarte Hinojosa, du département d'Arequipa, pour son œuvre "PARAISO PROHIBIDO" (paradis interdit). Dans sa photographie, elle a cherché à montrer la dualité d'une femme rurale et d'une femme urbaine à travers le regard d'une femme qui cherche à confronter son passé et ses racines à son présent et à sa réalité.



La photographie gagnante : "PARAISO PROHIBIDO"

37. Le deuxième prix a été décerné à Brigitte Colque Zegarra, d'Arequipa, pour son œuvre "UNA ALTERNATIVA DE VIDA SIN EXCUSAS" (une autre forme de vie sans excuses). Sa photo est un hommage à sa grand-mère, Fidela Pino, originaire d'Arequipa, qui a consacré sa vie à ses trois enfants qu'elle a élevés seule, en vendant des fleurs et des plantes de son jardin sur le marché local pour faire vivre sa famille.



La photographie classée deuxième : "UNA ALTERNATIVA DE VIDA SIN EXCUSAS"

38. Le troisième prix a été décerné à Diana Yarlaqué Balta, de Lambayeque, pour son œuvre "EL LEGADO DE INKA MEA" (l'héritage d'Inka Mea). La photo nous présente Zoila, Antonia et Clemencia, trois femmes autochtones Shipibo-Conibo, sur les rives du fleuve Ucayali. Elles consacrent leur vie à l'artisanat, à la broderie, à la peinture et à la céramique. Il y a une dizaine d'années, elles ont commencé à pratiquer l'art Kené, qui leur permet d'exprimer les aspects spirituels, physiques et culturels de leur peuple.



La photographie classée troisième : "EL LEGADO DE INKA MEA"

[Fin de la contribution]

SENSIBILISATION A L'IMPORTANCE DU RESPECT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE AU PORTUGAL

*Contribution établie par Mme Ana Filipa Espinheiro, juriste, et révisée par
Mme Raquel Campos, juriste, Département des relations extérieures, Institut national de la
propriété industrielle du Portugal (INPI), Lisbonne (Portugal)**

RESUME

Ces dernières années, le Portugal a redoublé d'efforts pour sensibiliser le public aux droits de propriété intellectuelle tout en attirant son attention sur les conséquences néfastes de la consommation de produits de contrefaçon et de produits pirates.

En 2010, l'Institut national de la propriété industrielle du Portugal (INPI), ainsi que les principales autorités portugaises chargées de l'application de la loi, se sont associés pour créer le Groupe portugais contre la contrefaçon, habilité par l'ordonnance n° 882/2010, dans le but de constituer une structure nationale à même de coordonner les autorités chargées de la lutte contre la contrefaçon et de promouvoir la coopération et l'interopérabilité de ces autorités entre elles d'une part, et entre elles et le secteur privé, d'autre part. Le groupe s'est élargi et intègre désormais plusieurs entités issues du secteur public, du secteur privé et de la société civile.

L'INPI et les entités qui composent le GAC ont mis au point plusieurs projets, activités et campagnes de sensibilisation, destinés aux jeunes et à la société civile, qui visent à faire mieux connaître l'importance de la propriété intellectuelle et les dangers des produits de contrefaçon et des produits pirates.

I. INTRODUCTION

1. Le Groupe portugais contre la contrefaçon (GAC) a été officiellement créé en septembre 2010 dans le but de renforcer la coordination au sein des autorités nationales chargées de la lutte contre la contrefaçon et de promouvoir la coopération au sein de ces autorités, ainsi qu'entre ces dernières et le secteur public. Il joue aujourd'hui un rôle essentiel dans la lutte contre la contrefaçon et le piratage sur le plan national et constitue la principale plateforme pour l'échange de bonnes pratiques et de compétences. Il représente également le Portugal auprès de l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle (ci-après l'"observatoire") de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO).

2. Le groupe a évolué depuis ses débuts. Outre les entités fondatrices, parmi lesquelles figurent l'INPI et d'autres autorités nationales chargées de la lutte contre la contrefaçon, à savoir l'Autorité pour la sécurité alimentaire et économique, les autorités douanières, la Police de sécurité publique (PSP), la Garde nationale républicaine et la police judiciaire, il comprend également d'autres entités des secteurs public et privé, ainsi que des représentants de la société civile.

3. En 2010, il a créé le portail de lutte contre la contrefaçon (<https://anti-contrafacao.gov.pt/>), qui contient des renseignements d'ordre général et des statistiques sur la contrefaçon, explique

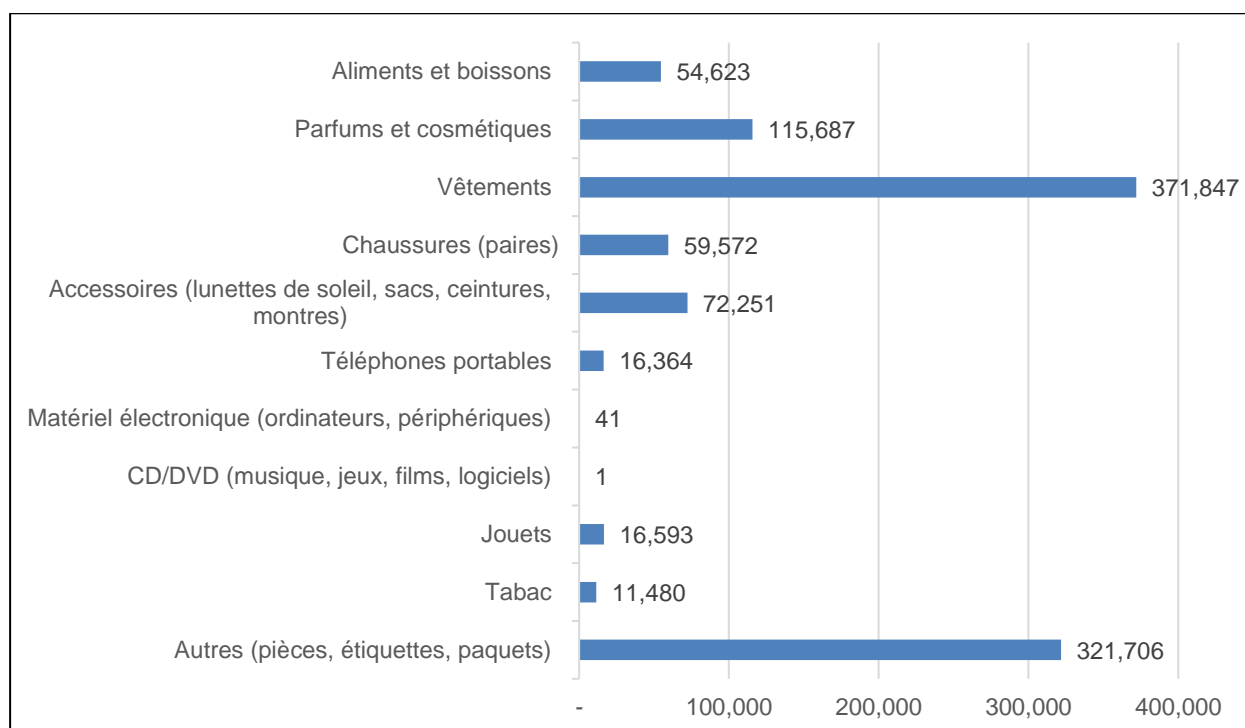
* Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et pas nécessairement celles du Secrétariat ou des États membres de l'OMPI.

les moyens de protection juridique et donne des informations utiles à l'intention des personnes qui souhaitent déposer une plainte.

4. En 2022, afin de se rapprocher du grand public et de toucher la jeune génération, le GAC a créé un compte Instagram (https://www.instagram.com/inpi_pt/).

5. Chaque année, il organise des réunions techniques et de haut niveau dans le but d'analyser les activités conçues au cours de l'année précédente et de proposer des activités à mettre en place les mois suivants. Le rapport annuel 2022, le plan d'action 2023 et d'autres informations pertinentes sont publiés sur le site Web du GAC.

6. Les rapports annuels énumèrent toutes les actions conçues par le GAC au cours de l'année, les retombées de ces actions et les synergies créées. En outre, on peut également y trouver une analyse des données relatives aux saisies. À titre d'exemple, en 2022, les autorités chargées de l'application de la loi ont saisi 1 040 345 unités de produits de contrefaçon et de produits pirates (voir le graphique ci-dessous).



Saisie de produits de contrefaçon et de produits pirates au Portugal en 2022 en valeurs absolues

Source : Rapport d'activité 2022 du GAC

II. CAMPAGNES DE SENSIBILISATION

7. Les paragraphes suivants présentent quelques-unes des campagnes et activités de coopération et de sensibilisation que le GAC a conçues et mises en œuvre.

A. PROJET "LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE POUR TOUS"

8. Ce projet est un partenariat, créé au sein du GAC, entre l'INPI, la Garde nationale républicaine et la PSP. Il vise à faire mieux connaître aux jeunes, de l'école primaire au lycée, la valeur de la propriété intellectuelle, l'importance de la protéger en faisant enregistrer les

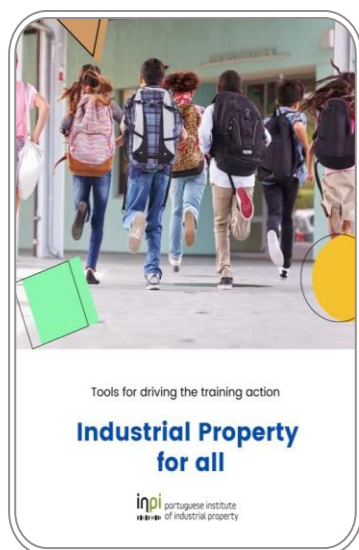
droits de propriété intellectuelle et la nécessité de respecter ces droits. Il met également le public en garde contre les dangers liés à la consommation de produits de contrefaçon et de produits pirates.

9. À cette fin, l'INPI a créé un dossier sur la propriété intellectuelle, qui comprend un exposé PowerPoint, un document Word contenant un ensemble de règles destinées à encadrer et à dynamiser l'exposé, ainsi que des liens vers des sites Web importants et des vidéos de sensibilisation.

a) 2022

10. Le projet a démarré en 2022 avec quatre sessions de formation en ligne à l'intention des services de la Garde nationale républicaine et de la PSP, dans tout le Portugal. Après cette formation, les forces de la Garde nationale républicaine et de la police judiciaire ont diffusé les messages dans les écoles où elles intervenaient déjà sur d'autres sujets comme la drogue, la cybersécurité et la violence dans les relations amoureuses.

11. L'INPI a accompagné la Garde nationale républicaine et la PSP à plusieurs occasions, notamment lors de la célébration de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle et de celle de la Journée mondiale de lutte contre la contrefaçon, qui se tient sur une semaine. L'INPI a alors présenté des exposés de sensibilisation et a échangé avec le jeune public.



La vidéo du projet (en anglais) contient de plus amples informations : <https://youtu.be/OHhOqwqUoPk>

b) 2023

12. À l'occasion de la Journée de l'enfance (célébrée le 1^{er} juin au Portugal), l'INPI a mis à disposition un ensemble de supports pédagogiques destinés à être utilisés dans les écoles, dans le cadre du projet *IP for All*.

13. L'INPI a également élargi son projet aux écoles primaires. Pour éveiller l'intérêt de ce jeune public, l'INPI n'a pas utilisé le dossier sur la propriété intellectuelle, qui s'adresse plutôt aux élèves de 11 ans et plus, mais a mis en œuvre une approche informelle en travaillant sur des notions simples de propriété intellectuelle que les enfants pouvaient facilement comprendre. Nous avons présenté les épisodes du dessin animé sur la propriété intellectuelle

“Pororo, le petit pingouin” (réalisé par l’Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) en collaboration avec l’OMPI) et le manhwa de l’OMPI¹ “Dessignons un rêve”, conçu en collaboration avec le Ministère de la culture, des sports et du tourisme de la République de Corée². Les enfants ont trouvé ces outils fascinants. Dans le cas du manhwa, ils étaient curieux d’en apprendre davantage et enthousiastes à l’idée de lire leur première bande dessinée, alors qu’ils venaient d’apprendre à lire en première année d’école primaire.

c) Résultats du projet

14. Au total, entre le lancement du projet “La propriété intellectuelle pour tous” en 2022 et le mois de juin 2023, l’INPI, en collaboration avec la Garde nationale républicaine et la PSP, a mené plus de 441 actions de sensibilisation sur les thèmes de la propriété intellectuelle et de la contrefaçon. Ces actions ont été menées dans plus de 314 écoles, avec la participation de plus de 11 956 écoliers et de 565 formateurs de la Garde nationale républicaine relevant des services de prévention criminelle et de police de proximité des détachements territoriaux de la Garde nationale républicaine.



B. CAMPAGNE SUR LES PIÈCES DÉTACHÉES AUTOMOBILES DE CONTREFAÇON

15. Dans le cadre de la Semaine de lutte contre la contrefaçon 2022, l’INPI et l’Observatoire de l’EUIPO se sont associés pour mener une campagne de lutte contre la contrefaçon visant à faire mieux connaître au public les effets néfastes de la contrefaçon sur l’économie, la société, la santé, la sécurité et l’environnement.

16. Conçue en collaboration avec l’EUIPO, cette campagne portait sur les pièces détachées automobiles de contrefaçon. Le pilote de course d’endurance portugais Filipe Albuquerque en

¹ Les épisodes du dessin animé sur la propriété intellectuelle “Pororo, le petit pingouin” sont disponibles à l’adresse suivante : <https://www.youtube.com/playlist?list=PLE959E9FF7D8E0CF2>.

² Disponible à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/export/sites/www/enforcement/fr/pdf/wipo-Webtoon-2021.pdf>.

a été le principal porte-parole, et le pilote automobile espagnol Miguel Molina a également participé à cette campagne filmée au Mans pendant les 24 heures du Mans.

17. L'idée est née à la suite de la publication, en 2022, du rapport intitulé *Dangerous Fakes – Trade in Counterfeit Goods That Pose Health, Safety and Environmental Risks* (Le commerce de produits de contrefaçon présentant des risques pour la santé, la sécurité et l'environnement), publié conjointement par l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'EIPO³. Il ressort des conclusions de ce rapport que "parmi les contrefaçons dangereuses commandées en ligne, les produits cosmétiques sont les plus courants, suivis des vêtements, des jouets et des pièces détachées automobiles".

18. En outre, d'après le rapport 2020 de l'EIPO sur l'état d'avancement des atteintes aux droits de propriété intellectuelle, 97% des produits de contrefaçon étaient considérés comme présentant un risque grave, car ils étaient susceptibles de contenir des produits chimiques, de provoquer des étouffements, des lésions auditives ou des étranglements, ou présentaient un risque d'incendie et d'électrocution.

19. Ce point est particulièrement important en ce qui concerne le marché mondial des pièces détachées et des accessoires automobiles, au sein duquel il a été constaté que toute une série de composants de sécurité étaient des contrefaçons, tels que des plaquettes de frein, des airbags, des roues, des pneus, des pièces de suspension, des ceintures de sécurité, des filtres à huile et à air, des pare-brises, des puces électroniques, des bougies d'allumage, des moteurs et des pièces structurelles.

20. Les produits de contrefaçon peuvent présenter des risques graves pour les consommateurs, car ils ne sont pas fabriqués selon les spécifications du fabricant, ne sont pas soumis à des tests de contrôle de la qualité et, souvent, ne fonctionnent pas comme prévu, ce qui peut entraîner des défaillances catastrophiques, avec des conséquences potentiellement mortelles.

21. Il était donc urgent d'attirer l'attention de tous, et en particulier des plus jeunes, qui seront les futurs consommateurs, sur les dangers des produits de contrefaçon et sur le fait que la contrefaçon est un délit souvent associé à des organisations criminelles.

22. La campagne de sensibilisation a été créée à travers les yeux et la perception d'un jeune pilote influenceur, commençant dans ce secteur précis, mais ouvrant également la discussion à plusieurs autres secteurs et produits.

³ Disponible à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/publications/dangerous-fakes-117e352b-en.htm>.



La vidéo (en anglais) contient de plus amples informations : <https://youtu.be/4FFGch-600Y>.

C. CAMPAGNE DU CLUB DE FOOTBALL DE PORTO

23. En 2022, le *Futebol Clube do Porto* (l'un des membres propriétaires de marques au sein du GAC et membre de l'*União de Marcas*) a lancé une campagne de sensibilisation visant à alerter les supporters du club sur l'importance de ne pas acheter de produits de contrefaçon. La campagne invitait plus particulièrement les consommateurs à prêter attention aux détails des marchandises, afin de s'assurer qu'ils achètent des produits originaux.

24. Il ressort de l'étude de 2020 de l'EUIPO intitulée *European Citizens and Intellectual Property : Perception, Awareness and Behaviour* (Les citoyens européens et la propriété intellectuelle : perception, sensibilisation et comportement) qu'il demeure difficile pour les consommateurs de distinguer les produits authentiques des produits de contrefaçon⁴. Onze pour cent des personnes interrogées au Portugal ont déclaré avoir été induites en erreur et avoir acheté des produits de contrefaçon.

25. Le commerce des produits de contrefaçon touche tous les secteurs, y compris les cosmétiques, les jouets, le vin, l'électronique, les vêtements et même les pesticides. Ils peuvent présenter des risques graves pour la santé et la sécurité des consommateurs, notamment en les exposant à des produits chimiques dangereux et à d'autres dangers.

⁴ Cette étude est disponible à l'adresse suivante : <https://www.euipo.europa.eu/fr/publications/european-citizens-and-intellectual-property-perception-awareness-and-behaviour-2020>.



La vidéo (en portugais) contient de plus amples informations : [Instagram.com/p/CZAWwmJlg2s/](https://www.instagram.com/p/CZAWwmJlg2s/).

26. La traduction française de la transcription de la vidéo est la suivante : “Le doute? Non. Mais la lumière, la réalité. Comment crée-t-on un maillot de champion? Avec beaucoup de détails. Porto, le mot exact, ne trompe jamais (avec sueur, passion, talent, union). La couleur de ses veines et la blancheur des ailes des poètes. Bleu, blanc, indomptable, immortel. Certains détails sont impossibles à copier. N’achetez pas de contrefaçons. Achetez Porto. Produits officiels FC Porto”.

III. CONCLUSIONS

27. L’INPI est convaincu que ces campagnes peuvent faire une différence et que les comportements à l’égard de la contrefaçon et du piratage commenceront à changer si nous coopérons tous pour faire mieux connaître la valeur de la propriété intellectuelle et l’importance du respect de cette dernière, ce qui suppose d’acheter des produits originaux et de consulter des contenus légaux, en gardant à l’esprit les dangers que les produits de contrefaçon et les produits pirates peuvent faire peser sur notre sécurité et notre santé.

[Fin de la contribution]

RENFORCER LES CONNAISSANCES EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE CHEZ LES JEUNES MOLDAVES – LE RÔLE DE L'AGENCE NATIONALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

*Contribution établie par M. Eugeniu Rusu, Directeur général de l'Agence nationale de la propriété intellectuelle (AGEPI), Chisinau (République de Moldova)**

RÉSUMÉ

La propriété intellectuelle est essentielle à l'ère de la technologie et de l'innovation, car elle a un impact significatif sur le développement économique et culturel d'un pays. En République de Moldova, l'Agence nationale de la propriété intellectuelle (AGEPI) joue un rôle crucial dans la promotion et le renforcement des connaissances en matière de propriété intellectuelle chez les jeunes. L'AGEPI propose diverses activités visant à sensibiliser les jeunes aux droits de propriété intellectuelle et à éduquer la jeune génération, telles que des séminaires, des cours thématiques, des campagnes de sensibilisation et des concours. Ce faisant, elle informe les jeunes sur les notions et principes fondamentaux de la propriété intellectuelle et souligne l'importance de la protection des droits de propriété intellectuelle. En outre, en poursuivant et en renforçant ses efforts, l'AGEPI peut contribuer au développement d'une culture du respect et de la valorisation de la propriété intellectuelle, assurant ainsi à la République de Moldova un avenir prospère et compétitif dans l'économie mondiale fondée sur la connaissance.

I. INTRODUCTION

1. La propriété intellectuelle est un élément essentiel à l'ère de la technologie et de l'innovation, car elle constitue une ressource précieuse pour le développement économique et culturel d'un pays. Dans un contexte de mondialisation et d'innovation, la connaissance et la protection des droits de propriété intellectuelle sont indispensables pour stimuler l'innovation et la compétitivité économique. Les jeunes doivent être conscients de la valeur de ce domaine et de son impact sur le développement durable du pays.

2. Dans ce contexte, le renforcement des connaissances en matière de propriété intellectuelle chez les jeunes de la République de Moldova devient une priorité, et l'Agence nationale de la propriété intellectuelle (AGEPI) a un rôle crucial à jouer à cet égard. Ce résumé se concentre sur les efforts déployés par l'AGEPI pour promouvoir et renforcer les connaissances en matière de propriété intellectuelle parmi les jeunes en République de Moldova.

II. RENFORCER LES CONNAISSANCES EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE CHEZ LES JEUNES

A. ÉDUCATION

3. L'éducation est une composante essentielle dans la promotion des connaissances en matière de propriété intellectuelle chez les jeunes. Entre autres, l'AGEPI s'attache à élaborer et à mettre en œuvre un programme éducatif approprié visant à informer et à éduquer les jeunes

* Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et pas nécessairement celles du Secrétariat ou des États membres de l'OMPI.

sur l'importance et les avantages de la propriété intellectuelle. Une solide connaissance de la propriété intellectuelle peut offrir aux jeunes des perspectives de carrière prometteuses dans les secteurs de la création, de la technologie et de la recherche. L'AGEPI a donc le devoir de fournir des informations et des ressources éducatives pertinentes.

4. Grâce à l'enseignement de la propriété intellectuelle, l'AGEPI vise à développer une culture du respect et de la valorisation des droits de propriété intellectuelle chez les jeunes en République de Moldova. La bonne compréhension et l'application des notions et des principes de la propriété intellectuelle aideront les jeunes à protéger leurs propres créations et innovations, à exploiter leur potentiel économique et à contribuer au développement de la République de Moldova.

B. SEMINAIRES ET COURS THEMATIQUES

5. L'AGEPI organise régulièrement des séminaires et des cours thématiques dans les écoles et les universités, dans le but d'informer les jeunes sur les notions et les principes fondamentaux de la propriété intellectuelle et de les sensibiliser à l'importance de la protection des droits de propriété intellectuelle.

C. CAMPAGNES DE SENSIBILISATION

6. L'AGEPI mène des campagnes de sensibilisation afin d'attirer l'attention sur les risques liés à la contrefaçon et au piratage et de souligner l'importance de la protection des droits de propriété intellectuelle. Ces campagnes contribuent à éduquer les jeunes et à développer une attitude responsable à l'égard de la propriété intellectuelle.

7. Voici quelques exemples de campagnes de sensibilisation organisées par l'AGEPI et ses partenaires :

- Campagne de sensibilisation sur le thème *Stop au piratage et à la contrefaçon* menée auprès des élèves (2014) :
 - Nombre d'établissements d'enseignement participant au projet : 68.
 - Nombre d'étudiants impliqués : 6400.
- *Connaissez-vous les risques? Le piratage en ligne est dangereux*, campagne de sensibilisation (2018) :
 - Toutes les formes de piratage et les risques encourus par les utilisateurs lorsqu'ils utilisent illégalement des contenus numériques ont été présentés sur le site Web de la campagne (www.pirateriaonline.md) et dans les réseaux sociaux. Des experts et des spécialistes du domaine ont expliqué les risques et les options pour lutter contre le piratage en ligne dans un format vidéo et dans un langage accessible.
- Campagne de sensibilisation sur le thème *Stop au piratage et à la contrefaçon* menée auprès des élèves (2018) :
 - Nombre d'établissements d'enseignement participant au projet : plus de 60.
 - Nombre d'étudiants impliqués : 6000.
- Campagne d'information auprès des enfants des colonies de vacances de la ville de Chisinau sur les risques liés à la contrefaçon et au piratage (2023) (voir la section VI ci-dessous).



D. CONCOURS ET MANIFESTATIONS SPECIALES

8. L'AGEPI organise différents concours et manifestations spéciales visant les jeunes, dans le but de stimuler leur créativité et leur intérêt pour le domaine de la propriété intellectuelle. Ce faisant, elle encourage la participation active des jeunes à la promotion et à la protection des droits de propriété intellectuelle. Voici quelques exemples de concours organisés par l'AGEPI :

- un concours de dessin pour les enfants et les jeunes sur le thème *Des innovations qui rendraient le monde meilleur et*



- un concours de propriété intellectuelle pour les jeunes (sept éditions).

E. PARTENARIATS

9. L'AGEPI collabore avec des organisations pour la jeunesse et des établissements d'enseignement, en participant en tant que partenaire à des concours et à des compétitions organisés par ces entités. Ces collaborations élargissent la portée de l'AGEPI et facilitent l'intégration du thème de la propriété intellectuelle dans divers projets et manifestations, offrant ainsi aux jeunes davantage d'occasions d'exprimer leur créativité et leurs compétences dans ce domaine.

10. Voici quelques exemples dans lesquels l'AGEPI a participé en tant que partenaire, en fournissant du matériel promotionnel et en faisant participer des spécialistes de l'AGEPI comme juges ou formateurs :

- le concours national de sciences et d'ingénierie pour les élèves *Mold SEF*;
- le concours économique étudiant *Aujourd'hui étudiant, demain entrepreneur*, et
- le concours pour les élèves *ambassadeurs juniors de Tekwill* (dans le cadre du programme *Tekwill dans chaque école*).



III. LE RÔLE DE L'AGEPI DANS L'ENSEIGNEMENT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

11. L'AGEPI a adopté une approche volontariste pour combler les lacunes des jeunes en ce qui concerne les connaissances en matière de propriété intellectuelle. En collaboration avec le Ministère de l'éducation et de la recherche, l'AGEPI a inclus un cours de formation facultatif intitulé *Introduction au domaine de la propriété intellectuelle* dans le programme d'études du lycée (classes 10 à 12). L'AGEPI a également élaboré un programme national dans le domaine de la propriété intellectuelle pour les lycées, sur la base des pratiques d'autres pays. Ces initiatives éducatives visent à apporter des connaissances solides et à développer des compétences pratiques en matière de propriété intellectuelle, afin de préparer les jeunes à relever les défis dans le domaine de l'innovation et de la créativité. Grâce à ces programmes, l'AGEPI contribue à la formation d'une nouvelle génération de jeunes conscients de l'importance et de l'impact de la propriété intellectuelle dans la société contemporaine. Il importe de souligner que les efforts se poursuivent pour mettre en place ce cours. Les étapes suivantes comprennent la préparation du matériel pédagogique et la formation des enseignants. L'AGEPI continue à travailler sur cet aspect, et souhaite que ce cours facultatif soit disponible dans toutes les écoles.

IV. CONCOURS DE DESSIN POUR LES JEUNES SUR LE THÈME *DES INNOVATIONS QUI RENDRAIENT LE MONDE MEILLEUR*

12. Dans le cadre des efforts visant à promouvoir la propriété intellectuelle auprès des jeunes, l'AGEPI a organisé, entre le 1^{er} juin et le 31 octobre 2022, un concours de dessin pour les jeunes intitulé *Des innovations qui rendraient le monde meilleur*. Son objectif était de promouvoir le système de propriété intellectuelle auprès des jeunes, en soulignant l'impact positif des innovations sur la société et en développant les compétences et l'esprit de compétition des jeunes. Le concours était ouvert à tous les jeunes de la République de Moldova, qui pouvaient participer dans deux catégories d'âge distinctes : 7-13 ans et 14-18 ans. Les participants ont été encouragés à présenter des idées et des solutions innovantes aux problèmes actuels ou à proposer des améliorations dans les domaines de la technologie, de l'environnement, de l'éducation, de la santé ou d'autres domaines pertinents.



13. Pas moins de 142 œuvres provenant de divers établissements d'enseignement du pays ont été soumises, ce qui témoigne de l'impressionnante créativité et de l'originalité des contributions des enfants. Les trois premiers participants de chaque catégorie d'âge ont été récompensés pour leurs efforts exceptionnels. Ils ont reçu des chèques-cadeaux de l'AGEPI, à utiliser pour l'achat de produits électroniques et de gadgets. En outre, tous les participants au concours ont reçu un diplôme pour leur participation ainsi que du matériel promotionnel.

14. Pour présenter et célébrer les efforts artistiques des jeunes participants, l'AGEPI a créé une page Web spéciale où toutes les œuvres soumises peuvent être admirées : <https://agepi.gov.md/ro/content/concurs-de-desen>.



V. CONCOURS POUR LES JEUNES DANS LE DOMAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

15. Depuis 2017, un concours dans le domaine de la propriété intellectuelle destiné aux jeunes est organisé chaque année par l'AGEPI, en partenariat avec le Ministère de l'éducation et de la recherche de la République de Moldova, l'Office d'État pour les inventions et les marques de la Roumanie et le Bureau roumain du droit d'auteur. Le concours est lancé traditionnellement le 26 avril, à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle,

sur le thème choisi chaque année par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Ce concours s'adresse aux élèves de l'enseignement secondaire (classes IX-XII), aux professionnels techniques, aux établissements professionnels techniques secondaires et postsecondaires de Roumanie et de la République de Moldova. Ce concours, qui en est à sa septième édition, offre une plateforme intéressante aux jeunes talents intéressés par le domaine de la propriété intellectuelle, qui leur donne la possibilité d'exprimer leur créativité et de démontrer leurs compétences dans ce domaine vital pour l'innovation et le développement. Une soixantaine de jeunes participent à chaque édition.

16. Le concours se déroule en trois temps : un premier temps, tous les participants qui remplissent un formulaire d'inscription sont admis.

- Dans un premier temps, tous les participants qui remplissent un formulaire d'inscription sont admis.
- Ensuite, seules les personnes ayant répondu correctement à une série de questions sont retenues.
- Enfin, les participants retenus doivent réaliser un travail (exposé PowerPoint, performance, entretien, court métrage, étude, dessin, etc.) en rapport avec la propriété intellectuelle, sur la base de thèmes sélectionnés dans une liste fournie par les organisateurs.

17. Les travaux sont évalués et les lauréats sont récompensés par le comité d'organisation lors d'une séance de clôture à laquelle sont conviés tous les finalistes du concours. Conformément au règlement, les participants au concours gagnent des prix intéressants.



VI. CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LES RISQUES LIÉS À LA CONTREFAÇON ET AU PIRATAGE

18. En 2023, l'Observatoire sur le respect des droits de propriété intellectuelle, créé par l'AGEPI, a organisé une campagne de sensibilisation sur les risques liés à la contrefaçon et au piratage auprès des enfants des colonies de vacances de la ville de Chisinau. L'objectif de cette campagne était de sensibiliser les jeunes aux dangers liés à la contrefaçon et au piratage et de les encourager à respecter les droits de propriété intellectuelle. Grâce à des exposés interactifs, des discussions et des activités pratiques, l'AGEPI a réussi à attirer l'attention des enfants sur l'importance de la protection de la propriété intellectuelle d'une manière attrayante et éducative pour eux. En outre, les enfants ont eu l'occasion d'examiner divers produits issus de la contrefaçon fournis par le service des douanes de la République de Moldova, ce qui leur a permis de mieux les reconnaître. L'AGEPI veut former une génération consciente et responsable qui reconnaît et combat le phénomène de la contrefaçon et du piratage. Cette initiative vise à promouvoir le respect de la propriété intellectuelle et à sensibiliser les enfants, contribuant ainsi à créer un environnement plus sûr et mieux protégé pour l'innovation et la créativité. La campagne s'est achevée sur un total de 33 séances d'information, auxquelles ont participé 728 enfants âgés de 5 à 16 ans.



VII. ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES FUTURES

19. L'AGEPI doit poursuivre et renforcer ses efforts pour promouvoir les connaissances en matière de propriété intellectuelle auprès des jeunes en République de Moldova. En ce sens, des actions et des stratégies à long terme sont nécessaires pour faciliter l'accès aux informations et aux ressources pertinentes dans le domaine de la propriété intellectuelle.

20. Un aspect important dans ce sens serait la modernisation de la plateforme d'enseignement à distance pour les cours de propriété intellectuelle. En incluant des ressources informatives et des cours d'enseignement à distance axés sur les jeunes, l'AGEPI peut offrir une expérience d'apprentissage interactive et accessible, adaptée aux besoins et aux préférences des jeunes.

21. L'AGEPI devrait également poursuivre sa collaboration avec les établissements d'enseignement afin d'intégrer le thème de la propriété intellectuelle dans les programmes d'enseignement. Ainsi, les jeunes bénéficieraient d'une éducation plus formelle et structurée dans ce domaine, ce qui contribuerait à renforcer leurs connaissances et à développer des compétences pratiques liées à la propriété intellectuelle.

22. Pour atteindre plus efficacement les jeunes et les impliquer activement dans la compréhension et l'application des notions de propriété intellectuelle, l'AGEPI devrait explorer de nouvelles méthodes d'enseignement et de communication adaptées à l'environnement numérique. L'utilisation de technologies modernes telles que les réseaux sociaux, les podcasts et d'autres outils numériques permettrait de créer un lien plus fort et plus interactif avec les jeunes, facilitant ainsi leur apprentissage et leur participation active dans le domaine de la propriété intellectuelle.

VIII. CONCLUSION

23. Dans un monde de plus en plus numérisé et interconnecté, les connaissances en matière de propriété intellectuelle sont devenues indispensables pour les jeunes de la République de Moldova. L'AGEPI joue un rôle important dans la promotion et le renforcement des connaissances en matière de droits de propriété intellectuelle chez les jeunes en République de Moldova. La poursuite et le renforcement de l'engagement manifeste de l'AGEPI en faveur de l'éducation des jeunes générations et de leur sensibilisation à l'importance de la protection et du respect des droits de propriété intellectuelle peuvent contribuer au développement d'une culture

du respect et de la valorisation de la propriété intellectuelle, garantissant ainsi à la République de Moldova un avenir prospère et compétitif dans l'économie mondiale fondée sur la connaissance.

[Fin du document]